

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La Société CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 Décembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F) et Mr Mohamed HZAMI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> 2018	<u>31-déc</u> 2017
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 889 978	3 598 843
Moins : amortissements		(1 971 905)	(1 705 617)
	1	<u>1 918 073</u>	<u>1 893 226</u>
Immobilisations corporelles		983 212 767	970 051 257
Moins : amortissements		(297 761 429)	(256 320 133)
	2	<u>685 451 338</u>	<u>713 731 124</u>
Immobilisations financières		10 689 394	6 043 949
Moins : provisions		(96 217)	(124 967)
	3	<u>10 593 177</u>	<u>5 918 982</u>
		<u>697 962 588</u>	<u>721 543 332</u>
		<u>697 962 588</u>	<u>721 543 332</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		52 541 520	74 274 129
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)
	4	<u>52 068 715</u>	<u>73 801 324</u>
Clients et comptes rattachés	5	40 566 057	30 090 067
Moins : Provisions		(2 242 656)	(2 226 444)
		<u>38 323 401</u>	<u>27 863 623</u>
Autres actifs courants	6	26 374 812	21 739 218
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 821 328	5 382 152
		<u>118 588 256</u>	<u>128 786 316</u>
		<u>118 588 256</u>	<u>128 786 316</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>816 550 844</u>	<u>850 329 648</u>

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2018</u>	<u>31-déc</u> <u>2017</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(48 945 396)	(27 986 894)
Amortissements différées		(200 270 182)	(156 811 161)
Pertes non reportables		(4 515 244)	-
		38 122 638	107 055 406
Résultat net de l'exercice		(75 986 092)	(68 932 768)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	8	(37 863 454)	38 122 638
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	9	322 051 051	368 881 763
Crédits bail	10	1 600 000	2 570 781
Comptes courants actionnaires	11	115 235 377	105 663 673
Provisions pour risques et charges	12	6 019 811	3 613 823
<u>Total des passifs non courants</u>		444 906 239	480 730 040
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	99 812 140	92 458 676
Autres passifs courants	14	112 226 625	80 170 196
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	197 469 294	158 848 097
<u>Total des passifs courants</u>		409 508 059	331 476 970
<u>Total des passifs</u>		854 414 298	812 207 010
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		816 550 844	850 329 648

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>31-déc</u> 2018	<u>31-déc</u> 2017
Revenus	16	238 225 803	172 929 203
Production immobilisée	17	11 362 031	9 505 097
Total produits d'exploitation		249 587 834	182 434 300
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		23 585 842	(10 582 564)
Achats d'approvisionnements consommés	18	146 959 416	124 278 750
Charges de personnel	19	28 522 116	28 553 499
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	45 221 111	44 326 267
Autres charges d'exploitation	21	18 596 184	12 994 907
Total des charges d'exploitation		262 884 669	199 570 859
RESULTAT D'EXPLOITATION		(13 296 835)	(17 136 559)
Charges financières nettes	22	(65 080 776)	(49 392 236)
Produits des placements	23	74 833	87 992
Autres gains ordinaires	24	6 941 854	1 339 194
Autres pertes ordinaires	25	(4 124 873)	(3 429 900)
RESULTAT AVANT IMPOT		(75 485 797)	(68 531 509)
Impôt sur les bénéfices		(500 295)	(401 259)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(75 986 092)	(68 932 768)

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	31-déc	31-déc
	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	278 872 920	208 492 377
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(210 843 311)	(163 495 282)
Intérêts payés sur crédits de gestion	(7 344 476)	(5 657 026)
Impôts et taxes payés	(46 981)	(47 408)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	60 638 152	39 292 661
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 885 803)	(4 123 665)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(1 299 928)	(786 456)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(9 185 731)	(4 910 121)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts bancaires	174 313 900	214 385 833
Intérêts payés sur emprunts	(34 988 165)	(27 666 967)
Remboursements des emprunts bancaires	(195 581 959)	(239 557 786)
Remboursements des crédits leasing	(2 168 778)	(3 497 097)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(58 425 002)	(56 336 017)
Variation de trésorerie	(6 972 581)	(21 953 477)
Trésorerie au début de l'exercice	(35 298 025)	(13 344 548)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(42 270 606)	(35 298 025)

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la Société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	110.628.081

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. Présentation de la société (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location financement (suite)

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-5 Les stocks (suite)

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

IV. Difficultés de trésorerie

La société Carthage Cement connaît des difficultés de trésorerie qui sont dus aux éléments cumulé suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Le niveau élevé de l'endettement bancaire.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement.
- La conjoncture économique difficile qu'a connu la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Courant 2015, la société a déjà procédé à la restructuration de ses emprunts bancaires. Toutefois, étant donné que les difficultés d'exploitation et de trésorerie, se sont poursuivies en 2016, 2017 et 2018, la société n'a pas pu honorer la totalité de ses engagements.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a engagé, courant 2017, de nouvelles discussions avec le pool bancaire pour conclure un nouvel accord de rééchelonnement des dettes bancaires. Par ailleurs, la société a aussi engagé des discussions avec le principal actionnaire (l'Etat) afin de soutenir financièrement la société en attendant l'amélioration des conditions de marché.

Courant 2018, un accord de principe a été obtenu auprès des institutions financières consistant en la consolidation des CLT et des CMT qui totalisent 360MDT en des crédits à long terme remboursables sur 12 ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt ramené au maximum à TMM+1,5%.

Par ailleurs, un plan de restructuration financière qui consiste à augmenter le capital social en numéraire sous forme d'une conversion des comptes courants actionnaires et d'un apport en espèces de 223 MDT.

Enfin, le management de la société a établi un business plan pour la période 2019-2023 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

V. Contrôles fiscaux et sociaux

V-1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société

V-2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. Ce jugement a été interjeté en appel par la société Carthage Cement.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 le recalcul des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un complément d'impôt de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

V-3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En Décembre 2017, ce contrôle Fiscal a été clôturé par la reconnaissance de dette relative à la RS, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels. Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT.

La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation d'office précitée. A l'état actuel des choses, aucune décision de justice n'a été rendue.

V-4 Contrôle social

La société a reçu en février 2018 une notification d'un nouveau contrôle social couvrant les exercices 2015 à 2017. Le contrôle a porté sur les avantages en nature au profit du personnel de la société non déclarée, les gratifications de fin de service ainsi que les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration. Le montant ayant fait l'objet de la notification est de 2 892 624 DT.

Une provision de de 4.800.140 DT. a été constatée par la société au niveau des états financiers au 31 décembre 2018 en couverture à ces différents contrôles susmentionnés.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 1.918.073DT, contre 1.893.226DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	571 860	280 324
Logiciels	605 770	605 770
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	-	401
Total Brut	3 889 978	3 598 843
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 971 905)	(1 705 617)
Total Net	1 918 073	1 893 226

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2018 un solde net de 685.451.338DT, contre 713.731.124DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 804 275	3 589 170
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	459 535 308	450 028 824
Installations climatiseurs	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560
Engins de carrière acquis en leasing	22 032 210	20 988 692
Matériel de transport	975 051	972 698
Matériel de transport acquis en leasing	4 528 026	4 437 125
Matériel industriel	13 139 060	13 049 060
Matériel informatique	1 114 741	984 131
Mobilier & Matériel de bureau	1 026 880	981 154
Outillage industriel	337 631 636	337 544 333
Matériel Ready Mix	62 888	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	11 644 411
Immobilisations corporelles en cours	12 780 672	10 831 162
Total Brut	983 212 767	970 051 257
Amortissements des immobilisations corporelles	(297 761 429)	(256 320 133)
Total Net	685 451 338	713 731 124

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2018	
	AU 31/12/2017	Additions 2018	Transfert 2018	Cession/Régl 2018	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017	Dotation 2018	Cession/Régl 2018		AU 31/12/2018
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 080 370	135 000	-	1 215 370	1 484 630
Logiciels	605 771	-	-	-	605 771	538 871	63 303	-	602 174	3 597
Licence	280 324	146 283	145 253	-	571 860	74 029	67 985	-	142 014	429 846
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	3 598 443	146 283	145 253	-	3 889 978	1 705 617	266 288	-	1 971 905	1 918 073
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	0	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 656 840	259 659	18 927	-	3 935 426	1 696 334	292 352	-	1 988 686	1 946 741
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	26 809 694	2 234 141	-	29 043 836	82 663 224
Constructions	450 028 824	-	9 506 484	-	459 535 307	108 361 281	20 063 184	-	128 424 465	331 110 843
Installations techniques cimenterie	337 476 663	23 821	-	-	337 500 484	71 111 537	16 901 976	-	88 013 513	249 486 971
Installation climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installation téléphonique	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	20 542 374	1 043 518	-	-	21 585 893	17 837 305	1 230 765	-	19 068 070	2 517 823
Matériel de transport	972 698	2 353	-	-	975 051	925 019	29 247	-	954 266	20 784
Matériel de transport acquis en leasing	4 377 021	90 901	-	-	4 467 922	3 461 705	373 811	-	3 835 516	632 406
Matériel industriel	13 049 060	90 001	-	-	13 139 060	12 480 242	107 484	-	12 587 726	551 335
Matériel informatique	984 131	51 659	78 951	-	1 114 741	935 549	26 503	-	962 052	152 689
Mobilier & Matériel de bureau	981 154	46 642	-	-916	1 026 881	776 701	79 213	-	855 915	170 966
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	22 657	3 144	-	25 801	37 088
Matériels Ready Mix acquis en leasing	12 150 833	-	-	-	12 150 833	11 637 483	99 475	-	11 736 958	413 875
Immobilisations corporelles encours	10 831 563	11 703 246	-9 749 616	-4 520	12 780 673	0	-	-	-	12 780 673
Total immobilisations corporelles	970 051 657	13 311 800	-145 253	-5 436	983 212 767	256 320 133	41 441 296	-	297 761 430	685 451 338
Total des immobilisations	973 650 100	13 458 082	-	-5 436	987 102 745	258 025 750	41 707 584	-	299 733 335	687 369 411

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Titres de participation	350 883	350 883
Prêts au personnel	338 211	281 940
Dépôts et cautionnements versés	10 000 300	5 411 126
Total Brute	10 689 394	6 043 949
Provisions immobilisations financières	(96 217)	(124 967)
Total Net	10 593 177	5 918 982

NOTE N°4 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2018 à un solde net de 52.068.715DT, contre 73.801.324DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de 21.732.609DT. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Pièces de rechanges	6 402 908	5 606 979
Stock destiné à la vente	566 690	796 690
Produits finis Agrégats	1 059 031	1 659 822
Produits semi-finis Agrégats	28 620 409	25 536 270
Stocks Ciments	1 244 360	3 391 529
Matières premières READYMIX	101 216	109 979
Stocks Matière premières cimenterie	2 540 293	1 322 683
Stocks Clinker	10 194 737	34 124 674
Emballages	1 811 876	1 725 504
TOTAL	52 541 520	74 274 129
Moins : Provisions	(472 805)	(472 805)
TOTAL NET	52 068 715	73 801 324

NOTE N°5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Clients Agrégats	20 713 707	20 904 067
Clients Ciments	9 366 248	1 112 590
Clients Ready mix	3 289 643	3 466 616
Clients Douteux	2 242 656	2 226 444
Clients, effets à recevoir	936 408	87 701
Clients Avoir à établir	-	(1 955)
Clients, effets à l'encaissement	106 273	113 798
Clients, chèques à l'encaissement	3 911 122	2 180 807
TOTAL BRUT	40 566 057	30 090 067
Moins : Provisions	(2 242 656)	(2 226 444)
TOTAL NET	38 323 401	27 863 623

NOTE N°6 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018, à 26.374.812DT, contre 21.739.218DT à la clôture de l'exercice 2017 et se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Etat impôts et taxes	12 984 596	10 470 158
Créance sur des parties liées (note 26)	775 069	780 069
BINA Trade	1 561 287	1 561 287
Produits à recevoir	8 274 333	8 303 076
Charges constatées d'avance	2 799 428	644 529
Comptes d'attente à régulariser (a)	420 144	420 144
TOTAL BRUT	26 814 857	22 179 262
Moins : provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(440 045)	(440 045)
TOTAL NET	26 374 812	21 739 218

(*) La société a constaté courant 2016 un produit à recevoir de 8.229.558 DT correspondant à une partie du gain attendu de l'abandon des dettes dues aux constructeurs de la cimenterie, groupement FLSSMITH, EKON et PROKON. Un litige oppose actuellement Carthage Cement à ces sociétés et porte principalement sur les éléments suivants :

- i) Certaines factures ont été émises par les constructeurs de la cimenterie suite à un mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;
- ii) La prise en charge par les constructeurs des frais de remplacement de certains équipements défectueux au sein de la cimenterie et ce dans le cadre de la garantie contractuelle de remplacement des équipements défectueux prévue par le contrat ;
- iii) Les réclamations de CARTHAGE CEMENT relatives à une affaire de malversation intentée contre les constructeurs de la cimenterie

Sur la base de l'avancement de ces négociations et des propositions faites par les constructeurs de la cimenterie et de l'avancement des procédures judiciaires en cours, le management a procédé à la constatation d'un gain de 8.229.558 DT correspondant au montant que le management et les avocats de la société considèrent comme raisonnablement acquis (correspondant à l'annulation de l'effet du MoU du 29 janvier 2014) et un minimum au stade actuel des procédures et des négociations. Le montant définitif du profit éventuel sera constaté dans les comptes de la société une fois les négociations achevées et un accord formel conclu entre les parties ou un jugement définitif sera émis.

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 1.821.328DT, contre 5.382.152DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Banques (a)	789 352	5 010 423
Blocage et déblocage	1 016 460	344 275
Caisses	15 516	27 453
Total	1 821 328	5 382 152

(a) Le solde de la rubrique« banques » se détaille comme suit :

Désignation	31-déc-18	31-déc-17
ZITOUNA	720	-
BT LAC	367 965	153 888
ELBARAKA	2 926	3 915
ATTIJARI BANK	417 741	4 851 940
NORTH AFRICA INT BANK	-	680
Total	789 352	5 010 423

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°8 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent (37 863 454) DT au 31 décembre 2018, contre 38 122 638 DT en 2017, soit une baisse de 259 184 DT.

DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(53 460 640)	(27 986 894)
Amortissements différés	(200 270 184)	(156 811 161)
Total capitaux propres avant résultat de la période	38 122 638	107 055 406
Résultat de l'exercice	(75 986 092)	(68 932 768)
Total des capitaux propres	(37 863 454)	38 122 638

Conformément à la législation fiscale en vigueur (article 12 bis - § VI du code de l'IRPP & IS), à l'ouverture de l'exercice 2018, le résultat déficitaire 2017 a été affecté en amortissements différés de 43.459.023 DT et perte reportable de 25.473.746 DT.

L'exercice 2018, ayant enregistré une perte comptable de 75.986.092 DT, qui sera affectée respectivement en amortissements différés, perte reportable et perte non reportable de 41.707.584 DT, 29.834.207 DT et 4.444.301 DT.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur nominale	Total	%
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Impact de la modification comptable sur les comptes 2015</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2016	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(25 669 028)	(113 135 872)	-	(45 993 154)	107 055 406
Affectation du résultat 2016					(2 317 866)	(43 675 288)		45 993 154	-
Résultat de l'exercice								(68 932 768)	(68 932 768)
Soldes au 31 Décembre 2017	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(27 986 894)	(156 811 161)	-	(68 932 768)	38 122 638
Affectation du résultat 2017					(25 473 746)	(43 459 023)		68 932 768	-
Résultat de l'exercice								(75 986 092)	(75 986 092)
Soldes au 31 Décembre 2018	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(53 460 640)	(200 270 183)	-	(75 986 092)	(37 863 454)

NOTE N°9 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinars)

	Solde au 31/12/2017			Mouvement de l'exercice							Solde au 31/12/2018		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Additions LT	Reclassement LT	Remboursement LT	Additions CT	Reclassement ct	Reclassement CT-MT	Remboursement ct	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
AB	19 441 174	16 086 791	3 354 383	-	2 330 977	-	-	2 330 977	-	2 795 507	16 645 667	13 755 815	2 889 853
BTK	32 700 000	27 113 112	5 586 888	-	3 336 022	-	-	3 336 022	-	5 586 888	27 113 112	23 777 090	3 336 022
ATTIJARI	27 459 488	23 851 927	3 607 561	30 000	2 739 826	2 051 981	-	2 638 052	101 774	3 709 335	21 728 172	19 090 120	2 638 052
ATB	13 464 732	10 301 568	3 163 164	-	1 596 718	-	-	1 596 718	2 151	815 348	12 651 535	8 704 850	3 946 685
BH	57 364 083	46 953 913	10 410 170	47 122 652	12 196 453	32 928 962	-	6 453 397	5 743 055	3 346 805	68 210 966	48 951 149	19 259 817
STB	54 235 159	52 263 283	1 971 877	-	8 914 121	-	-	8 914 121	-	1 814 867	52 420 292	43 349 161	9 071 131
BT	99 707 881	94 778 059	4 929 822	-	14 708 922	-	-	14 708 922	-	2 726 565	96 981 316	80 069 136	16 912 180
STUSID	13 199 168	9 899 889	3 299 279	3 754 068	2 407 641	-	-	2 407 641	-	3 299 279	13 653 957	11 246 316	2 407 641
BNA	59 982 787	44 765 040	15 217 747	-	7 617 222	-	-	7 617 222	-	-	59 982 787	37 147 818	22 834 969
BIAT	25 300 000	20 835 294	4 464 706	-	2 976 471	-	-	2 976 471	-	1 488 235	23 811 765	17 858 824	5 952 941
BTL	18 911 585	13 998 375	4 913 210	-	2 431 555	-	-	2 431 555	-	-	18 911 585	11 566 820	7 344 765
BTE	12 271 171	8 034 512	4 236 659	-	1 500 561	-	-	1 500 561	-	-	12 271 171	6 533 952	5 737 219
Total des emprunts	434 037 228	368 881 763	65 155 465	50 906 720	62 756 489	34 980 943		56 911 659	5 846 980	25 582 829	424 382 326	322 051 051	102 331 275

*les additions de l'exercice correspondent principalement aux opérations de rééchelonnement conclues courant 2018

NOTE N°10 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 1.600.000DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2019	1 189 110	978 421	210 689
2020	1 022 397	908 010	114 387
2021	516 856	476 120	40 736
2022	209 148	200 532	8 616
2023	15 875	15 338	537
Total général	2 953 386	2 578 421	374 965
Total à moins d'un an (*)	1 189 110	978 421	210 689
Total à plus d'un an	1 764 276	1 600 000	164 276

(*) : Ce montant figure au niveau de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers (cf note 15)

NOTE N°11 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2018 à 115.235.377DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 26) :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	25 312 379	21 425 919
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	33 535 634	27 850 390
Total	115 235 377	105 663 673

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste représentent la constatation des intérêts courus et la TVA déductible à payer au titre de l'année 2018.

NOTE N°12 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

La rubrique provisions pour risques et charges se détaille comme suit à la clôture de l'exercice 2018 :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 579 508	1 349 063
Autres provisions pour risques et charges	3 439 041	1 263 499
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	6 019 810	3 613 823

NOTE N°13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 99.812.140 DT, contre 92.458.676DT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs d'exploitation	43 584 585	42 519 692
Fournisseurs, effets à payer	39 795 641	31 846 984
Fournisseurs d'immobilisations (*)	16 020 452	15 859 185
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	316 994	2 138 347
Retenue de garantie	92 985	92 985
Total	99 812 140	92 458 676

(*) Ce solde inclut principalement la dette résiduelle envers les fournisseurs constructeurs de la cimenterie pour un montant de 15.288.600 DT. Un différend oppose actuellement Carthage Cement avec lesdits fournisseurs et la dette correspondante a été gelée suite à la décision du tribunal en l'attente de la résolution des différends. Cette dette libellée en monnaie étrangère n'a pas fait l'objet d'une actualisation au cours de change de clôture et ce du fait qu'elle a fait l'objet d'une décision de gel. Des négociations sont en cours avec les fournisseurs pour trouver un accord à l'amiable (Voir note n°6).

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2018, un total de 112.226.625DT, contre 80.170.196DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Clients, avances et acomptes	33 277 712	21 121 915
Etat impôts et taxes	43 036 666	31 558 169
Amende Exploitation carrière	780 069	863 998
Rémunérations dues au personnel	1 281 119	1 519 301
Dette envers des parties liées (Note 26)	42 592	42 592
CNSS	14 055 822	11 422 694
Personnel, charges à payer	6 192 656	8 046 944
Congés à payer	976 525	828 084
Dette envers Karama Holding	5 882 895	-
Autres passifs courants	3 531 065	4 642 000
Provisions pour risques et charges	3 168 444	124 281
Compte d'attente	1 060	218
Total	112 226 625	80 170 196

NOTE N°15 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 197.469.294DT, contre 158.848.097DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	102 331 275	65 155 465
Echéances à moins d'un an sur crédits baux	978 421	1 467 122
Intérêts courus	20 353 764	12 378 726
Billet de trésorerie	1 200 000	4 500 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	25 529 000	22 549 000
Crédit financement devises	2 984 900	12 117 607
Concours bancaire (*)	44 091 934	40 680 177
Total	197 469 294	158 848 097

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 31 décembre 2018 un solde de 44.091.934 DT contre 40.680.177 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	31-déc-18	31-déc-17
NORTH AFRICA INT BANK	1 010	-
UIB 120290000033019655 09	310	157
S.T.B C-C CCN°100115661-1	4 552 039	3 629 108
TQB 23 019 211 001654 1 788 61	357 297	532 321
AMEN BQ 110919	2 157 716	642 057
BT CCN°05903000050331784229	9 218 145	10 213 153
BNA CCN°03025155011500403105	17 652 140	17 758 953
BIAT 15 10 01012 0 97	665 686	265 101
BTE 001006725251230126	105 500	21 293
ATB 01 902 047 1105 004624 64	1 744 887	28 299
ATB 020 1105 018008	528	363
BH N°149009001017007691	5 958 601	6 179 296
BTL CCN°260010000025110900-88	1 138 177	988 031
BTK 1121343537	531 358	50 962
STUSID CCN°2100000040470049831	8 540	370 981
ZITOUNA	-	106
Total	44 091 934	40 680 177

B/ RESULTAT DE LA PERIODE**NOTE N°16 : REVENUS**

Les revenus enregistrés en 2018 s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes des produits de carrière	25 048 233	24 292 870
Ventes de béton prêt à l'emploi	11 162 349	14 500 987
Ventes Clinker à l'export	48 311 391	-
Ventes ciments	149 908 608	129 464 483
Ventes Palettes	10 297	17 920
Pompage et transport Béton	2 610 761	3 393 150
Chargements et transports Agrégat	1 096 349	1 072 755
Chargements et transports Ciment	77 815	187 038
Total	238 225 803	172 929 203

NOTE N°17 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Travaux piste carrière	548 100	519 963
Travaux préparatoires	3 963 742	3 226 918
Aménagements front	3 869 562	3 268 091
Aires de stockage	2 980 437	2 484 381
Production immobilisée RM	190	5 744
Total	11 362 031	9 505 097

NOTE N°18 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à la clôture de l'exercice 2018 à 146.959.416DT, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Explosifs	2 176 383	1 834 963
Gasoil et Lubrifiants	3 808 696	3 362 718
Pièces de rechange	3 964 196	3 022 162
Achats de matières premières Ready mix	1 721 481	1 166 125
Achats de matières consommables cimenterie	8 302 003	18 237 889
Achats emballages	12 648 136	10 247 385
Autres achats	4 850 802	4 012 216
Prestation O&M NLS	29 366 137	31 996 857
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	80 924 936	43 329 576
Achats non stockés de matières et fournitures	1 049 879	985 368
Variation de stocks des pièces de rechange	(554 867)	574 151
Variation de stocks des matières premières Ready mix	(2 299)	(78 493)
Variation de stock matières premières cimenterie	(1 296 067)	5 587 835
Total	146 959 416	124 278 750

NOTE N°19 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à 28.522.116DT se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et compléments de salaires	23 338 980	23 379 990
Cotisations sociales	4 645 356	4 798 839
Autres charges sociales	537 780	374 670
Total	28 522 116	28 553 499

NOTE N°20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	266 288	301 415
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	41 441 296	43 157 607
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 467 501	668 230
Dotations aux provisions pour créances douteuses	46 026	199 015
Total	45 221 111	44 326 267

NOTE N°21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Loyers et charges locatives	3 304 100	3 316 160
Entretiens et réparations	1 832 387	1 582 053
Assurances	2 117 563	2 132 924
Études, recherches et divers services extérieurs	68 463	87 055
Jetons de présence	44 000	23 500
Total des services extérieurs	7 366 513	7 141 693
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 310 536	1 029 225
Publicités, publications, relations publiques	35 203	102 106
Déplacements, missions et réceptions	452 559	317 835
Dons et subventions	525 335	507 690
Transports	7 156 465	2 170 918
Frais postaux et de télécommunications	319 797	306 876
Services bancaires et assimilés	904 463	886 688
Total des autres services extérieurs	10 704 358	5 321 338
Impôts et taxes sur rémunérations	308 436	318 246
T.C.L	100 315	108 361
Droits d'enregistrement et de timbres	67 764	36 061
Autres impôts et taxes	127 691	116 656
Total des impôts et taxes	604 206	579 323
Transfert de charges (autres charges)	(78 893)	(47 449)
Total des autres charges d'exploitation	18 596 184	12 994 907

NOTE N°22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 65.080.776DT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts des comptes courants actionnaires	9 204 445	7 245 149
Intérêts sur emprunts	39 908 557	33 732 082
Intérêts sur leasing	329 488	442 037
Agios débiteurs	2 168 802	1 816 463
Frais d'escomptes	3 752 021	2 930 247
Pertes de change	2 364 708	839 909
Pénalités de retards	7 352 755	2 386 349
Total	65 080 776	49 392 236

NOTE N°23 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2018 à 74.833DT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers	74 833	87 992
Total	74 833	87 992

NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à 6.941.854DT se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Remboursement Assurance	135 893	763 925
Vente Conteneurs	230 000	-
Reprise sur provisions pour créances douteuses	58 565	313 927
Autres gains ordinaires	6 517 396	261 342
Total	6 941 854	1 339 194

Les autres gains ordinaires correspondent principalement à la reprise au titre des pénalités suite amnistie fiscale accordée en 2018.

NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 4.124.873DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Pénalités de retard sur non recouvrement des dettes fiscales et sociales	3 469 384	3 417 082
Autres (pertes ordinaires)	655 489	12 818
Total	4 124 873	3 429 900

NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux mêmes intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2018, s'élèvent 9.204.445 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 115.235.377 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	25 312 379
Intérêts sur compte courant BINA CORP	33 535 634
Total	<u>115 235 377</u>

Carthage Cement a comptabilisé en 2018 la TVA récupérable de 6% relative aux intérêts de BINA CORP depuis 2009 et qui s'élève à 372.259 DT et a procédé au remboursement à BINA CORP d'un montant de 5.000 DT au titre de la TVA sur les intérêts.

2- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Carthage Cement a réalisé en 2018, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 729.544 DT au titre de la vente de ciment.

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours de l'exercice 2018:

- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 88.004 DT relative à la mise à la disposition à BINA TRADE d'un étage du nouveau siège social ayant une superficie de 335 m² et ce du 1^{er} août 2017 jusqu'au 31 juillet 2018.
- Bina Trade a facturé à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 641.363 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 90.972 DT au 31 décembre 2018.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2018 à 19.339.568 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Traites impayées	14 837 424	14 837 424
Factures impayés	2 731 829	2 731 829
Autres créances	1 561 286	1 561 286
Chèque en coffre	300.000	300.000
Total des créances BINA TRADE	19 430 540	19 430 540
Solde fournisseur BINA TRADE	(90.972)	(218.199)
Solde BINA TRADE net	19 339568	19 212 341

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2018 s'élève à un montant hors taxes de 592.418 DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 Août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} Août 2016.

NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉS (suite)

- Au cours de l'exercice 2018, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en hors taxes de 36.903 DT. Le solde client de la société «STE SONOTRAV» est débiteur de 978DT au 31 décembre 2018.

4- EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2018 s'élève à 344.000 DT. Le solde de la dette y compris les intérêts non encore payés s'élève à 6.174.006 DT au 31 décembre 2018.

5- Monsieur Mongi Trimech (Administrateur)

- Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » dont M. Mongi TRIMECH est actionnaire, est débiteur de 25.467 DT au 31 décembre 2018.

6- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	146 481	151 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	775 069	780 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2018 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 146.481 DT au 31 décembre 2018.

- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2018. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2018.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES après annulation de caution s'élève à 5.768 DT au 31 décembre 2018.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2018.

Rémunération des dirigeants clés

Les rémunérations du dirigeant de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, se présentent comme suit :

En DT	Directeur Général
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{ème} provisionnés en 2018 à verser en 2019	277 772
Avantages en nature	14 230
Charges patronales	69 452
Total bruts	361 454
Salaires nets	159 480

NOTE N°27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	272.348DT
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	561.615.113 DT
*Nantissement	557.256.748 DT
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	39.273.512DT
d)Impayés Commerciaux non débités	3.482.163 DT
TOTAL	1.158.416.722DT
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	8.820.000 DT
TOTAL	8.820.000 DT

NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2018 :

	Au 31/12/2018	% PE	Au 31/12/2017	% PE	Variation en DT	Variation en %
Revenus	238 225 803	105%	172 929 203	90%	65 296 600	38%
Production Immobilisée	11 362 031	5%	9 505 097	5%	1 856 934	20%
Produits d'Exploitation	249 587 834	110%	182 434 300	95%	67 153 534	37%
Variation des stocks de produits Finis	(23 585 841)	-10%	10 582 564	5%	(34 168 405)	-323%
Production de L'exercice	226 001 993	100%	193 016 864	100%	32 985 129	17%
Achats consommés	146 959 416	65%	124 278 750	64%	22 680 666	18%
Marge sur Cout Matière	79 042 577	35%	68 738 114	36%	10 304 463	15%
Autres charges externes	17 991 978	8%	12 415 583	6%	5 576 395	45%
Valeur Ajoutée Brute	61 050 599	27%	56 322 530	29%	4 728 068	8%
Charges de personnel	28 522 116	13%	28 553 499	15%	(31 384)	0%
Impôts et taxes	604 206	0%	579 323	0%	24 883	4%
Résultat Brut d'exploitation	31 924 276	14%	27 189 708	14%	4 734 569	17%
Dotations aux amortissements et aux provisions	45 221 111	20%	44 326 267	23%	894 845	2%
Résultat d'exploitation	(13 296 835)	-6%	(17 136 559)	-9%	3 839 724	-22%
Charges diverses ordinaires	(4 124 873)	-2%	(3 429 900)	-2%	(694 973)	20%
Charges financières	(65 080 776)	-29%	(49 392 236)	-26%	(15 688 540)	32%
Produits divers ordinaires	6 941 854	3%	1 339 194	1%	5 602 660	418%
Produits financiers	74 833	0%	87 992	0%	(13 159)	-15%
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt	(75 485 797)	-33%	(68 531 509)	-36%	(6 954 288)	10%
Impôt sur les sociétés	(500 360)	0%	(401 259)	0%	(99 101)	25%
Résultat Net de l'exercice après modification comptable	(75 986 157)	-34%	(68 932 768)	-36%	(7 053 388)	10%

Tunis le 18 novembre 2019

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de 37.863.454DT, y compris la perte de l'exercice qui s'élève à 75.986.092DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 26 aux états financiers relative aux parties liées, le solde net de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 19.339.568 DT au 31 décembre 2018 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE est resté quasiment au même niveau depuis plusieurs exercices et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 19.919.401 DT au 31 décembre 2018. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers, CARTHAGE CEMENT a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux ainsi que d'un contrôle social, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309

DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012 CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance et en appel en faveur de l'administration fiscale. La société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres.

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qu'elle a contesté devant les tribunaux.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.
- Un contrôle social couvrant les exercices de 2015 à 2017 dont les résultats ont été notifiés à la société au cours du mois de juin 2018 et faisant état d'un redressement de 2.892.327 DT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de ce contrôle.

La provision constatée en couverture des différents contrôles susmentionnés s'élève au 31 décembre 2018 à 4.800.140 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits). Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

2. Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux banques, aux avocats et aux fournisseurs. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note IV aux états financiers qui fait état des difficultés de trésorerie et d'exploitation rencontrées par la société. Ainsi, comme il est indiqué dans la note IV aux états financiers, la société n'a pas pu honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Par ailleurs, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs, et ce en raison des pertes cumulées ayant atteint – 320.686.427 DT au 31 décembre 2018.

Face à cette situation, la société a tenu une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a approuvé la décision de recapitalisation de la société à travers une augmentation du capital social en numéraire pour un montant de 223.774.733 DT.

Par ailleurs le management de la société nous a confirmé l'obtention des accords de principe, auprès de certaines institutions financières, pour le rééchelonnement des dettes bancaires et ce, dans le cadre du plan de restructuration financier de la société.

Sur la base de ces actions et d'autres éléments décrits dans la note IV aux états financiers, le management de la société a établi un business plan pour la période 2019-2023 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la société à honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan, ainsi que de la réalisation du plan de restructuration financier proposé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant brut de 40.566.057 DT et provisionnées à hauteur de 2.242.656 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour une valeur brute de 52.541.521 DT provisionnée à hauteur de 472.805 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de

production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 6 aux états financiers. Les comptes de la société au 31 décembre 2018 incluent un produit à recevoir de 8.229.558 DT correspondant au gain constaté en 2016 au titre du profit attendu de l'abandon de dettes de la part des constructeurs de la cimenterie. En fait, des négociations ont été entreprises entre la société et les constructeurs de la cimenterie et portant sur l'abandon d'une partie des dettes dues par CARTHAGE CEMENT et la prise en charge par les constructeurs des frais de maintenance de certains équipements. Sur la base des résultats des négociations et des propositions faites par les constructeurs, le management a procédé à la constatation d'un actif de 8.229.558 DT correspondant au profit que le management considère raisonnablement acquis. L'incidence finale de cette affaire sera constatée dans les comptes de la société une fois un accord formel conclu entre les parties ou un jugement définitif émis.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du

marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. Nous tenons à vous signaler qu'il est vivement recommandé à la société d'accélérer la mise en place d'un système de comptabilité analytique lui permettant d'améliorer la procédure actuelle de valorisation des stocks et de la production immobilisée.

Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Comme indiqué ci-haut, la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

***Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F***

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed SAHNOUN

Mohamed HZAMI

Tunis le 18 novembre 2019

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous avons identifié les opérations et conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé:

- 1- Au cours de l'exercice 2018, la société «SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société») du béton pour un montant (hors taxes) de 36.903 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est débiteur de 978 DT au 31 décembre 2018.
- 2- Le solde client de la société «OCEAN TRADING COMPANY» dont Monsieur MongiTrimech est actionnaire est débiteur de 25.467 DT au 31 décembre 2018. Aucune transaction n'a eu lieu avec cette société en 2018.
- 3- La société a conclu courant 2018 des nouveaux accords de rééchelonnement des dettes bancaires pour un montant de 47 674 650 DT pour le remboursement des échéances impayées pour un montant de 53 576092 DT.
- 4- Au cours de l'exercice 2018, la société a contracté deux contrats de location financement pour un montant total de 1.220.845 DT auprès de l'ArabTunisian Leasing avec les taux d'intérêt annuels de 10.8% et 11.95%.
- 5- Au cours de l'exercice 2018, les comptes courants actionnaires ont été mouvementés, en sus des intérêts encourus de l'exercice de 9.204.445DT, par la constatation de la TVA

récupérable sur les intérêts de BINA CORP relatifs aux exercices 2009 à 2018 pour un montant de 372.259DT. Au cours de 2018, la société a procédé au paiement à BINA CORP d'un montant de 5.000DT au titre de la TVA sur les intérêts.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018 :

- 1- Votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2015, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits pour un montant global de 466.478.450 DT et ce pour la consolidation des anciens crédits à court, moyen et long termes et le rééchelonnement de leur remboursement.

Les nouveaux crédits à long terme sont remboursables sur une durée de 10 ans avec une année de grâce en principal et un taux d'intérêt de TMM+2,5%. Les nouveaux crédits à moyen terme sont remboursables sur une durée de 5ans avec les mêmes conditions.

- 2- La société a conclu, en date du 24 septembre 2013, un contrat d'emprunt avec la société El Karama Holding pour un montant de 5.000.000 DT portant un taux intérêt annuel de 8%. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2018 s'élève à 344.000DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 31 décembre 2018 à 6.174.006 DT.

- 3- CARTHAGE CEMENT a contracté le 22 février 2016 un crédit auprès d'Amen Bank pour un montant de 2.800.000 DT remboursable sur une durée de 7 ans et avec un taux d'intérêt annuel de 6,75%.

- 4- Au 31 décembre 2018, les dettes de CARTHAGE CEMENT liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 2.578.421 DT dont 978.421 DT à moins d'un an et 1.600.000 DT à plus d'un an.

- 5- Au 31 décembre 2018, les concours bancaires obtenus par CARTHAGE CEMENT totalisent un montant de 44.091.934 DT.

- 6- Au 31 décembre 2018, le solde des billets de trésorerie, des crédits mobilisables et des crédits de financement en devise conclus par CARTHAGE CEMENT s'élève respectivement à 1.200.000 DT, 25.529.000 DT et 2.984.900DT.

- 7- CARTHAGE CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société «BINACORP» et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les

intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 26 aux états financiers relative aux parties liées.

Les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2018 un solde de 115.235.377 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	25 312 379
Intérêts sur compte courant BINA CORP	33 535 634
Total	<u>115 235 377</u>

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2018, s'élèvent 9.204.445DT.

8- CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT. Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, CARTHAGE CEMENT a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par BINA TRADE. CARTHAGE CEMENT a réalisé en 2018, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 729.544 DT. L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2018 à 19.430.540 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

9- La société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 88.004 DT relative à la location à BINA TRADE d'un étage du siège social.

10- La société BINA Trade a facturé en 2018 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 641.363 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 90.972 DT au 31 décembre 2018.

11- En juillet 2012, CARTHAGE CEMENT a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société, pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Le contrat prévoit une majoration de 5% à partir de la deuxième année. Un avenant au contrat a été signé le 18 août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} août 2016. Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des

frais d'entretien des parties communes. La charge de location constatée à ce titre au 31 décembre 2018 s'élève à un montant hors taxes de 592.418DT.

12- La société «Les Carrelages de Berberes» a mis à la disposition de CARTHAGE CEMENT un terrain sis dans le parc d'activité de BirKassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à CARTHAGE CEMENT. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance nette sur la société « Les Carrelages de Berberes » d'un montant de 146.481 DT au 31 décembre 2018.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1er Juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000DT en sus des primes conventionnelles ;
 - La mise à la disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec le plafond de 1.000DT par mois ;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable

La rémunération du Directeur Général de la société, telle qu'elle ressort des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

En DT	Directeur Général
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13ème provisionnés en 2018 à verser en 2019	277 772
Avantages en nature	14 230
Charges patronales	69 452
Total bruts	361 454
Salaires nets	159 480

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

*Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F*

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed SAHNOUN

Mohamed HZAMI